

LA MESSE SELON L'ANCIENNE FORME DU RITE ROMAIN DANS LE DIOCÈSE DE NANTERRE

«C'est à l'évêque qu'a été confiée la charge de présenter à la Majesté divine le culte de la religion chrétienne et de le régler selon les préceptes du Seigneur et selon les lois de l'Église, auxquelles il apporte pour son diocèse, par son jugement particulier, les déterminations ultérieures.» (Concile Vatican II, Constitution Lumen Gentium n°26)

«Les fidèles doivent s'attacher à leur évêque comme l'Église à Jésus-Christ et comme Jésus-Christ à son Père, afin que toutes choses conspirent dans l'unité et soient fécondes pour la gloire de Dieu.» (id. n°27)

L'IMPORTANCE DE LA LITURGIE

Ces deux textes sont cités dans le «Cérémonial des évêques» (publié en français en 1998), dans la première partie consacrée à la place de l'évêque «fondement et signe de communion dans l'Église locale» (n°9 et 10). Ils suffisent à comprendre l'intérêt tout particulier que je porte à la liturgie comme lieu privilégié de l'expression de la foi qui nous anime. Les évêques de France se sont largement exprimés en ce sens dans le document «Aller au cœur de la foi» (2003) : «La liturgie est, en particulier, le lieu où la communauté se laisse visiter par le Christ.» (p. 23).

Je me suis souvent exprimé publiquement sur ce sujet et je renvoie, par exemple, à mon éditorial d'Église des Hauts-de-Seine de février 2004, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Constitution conciliaire sur la Liturgie. J'écrivais notamment : «Dans notre diocèse, je constate les fruits de la pastorale liturgique et j'en bénéficie. [...] Des applications erronées de la réforme liturgique et des dérives peuvent encore se produire ici ou là, mais cette réforme est toujours mieux comprise et réalisée dans un approfondissement toujours plus intense et joyeux. [...] Je rappelle le soin que nous devons donner à la préparation et à la célébration de nos liturgies. Il s'agit, de façon permanente et jusque dans le détail, de vivre la foi de l'Église et de la proposer fidèlement.»

Je redis toute ma confiance aux prêtres, aux diacres, aux responsables de la pastorale liturgique au plan du diocèse et des paroisses, ainsi qu'à tous les fidèles qui vivent heureusement la liturgie de l'Église telle que le missel et les différents livres officiels publiés à la suite de Vatican II, sous l'autorité des différents papes, nous l'offrent. Ainsi chacun de nous a pu en observer la beauté et la justesse à travers la célébration des funérailles de Jean-Paul II et celle de l'inauguration du ministère pétrinien de Benoît XVI.

UNE SENSIBILITÉ S'EXPRIME

Il est, par ailleurs, normal que des sensibilités diverses animent les catholiques d'un diocèse à propos des questions liturgiques et que les personnes qui les partagent s'en ouvrent à leur évêque. Restent à préciser les conditions dans lesquelles de telles discussions doivent se dérouler dans l'Église. A ce sujet, je dois dire une nouvelle fois que je désapprouve totalement les méthodes que certains groupes ou personnes ont cru devoir utiliser depuis de trop nombreux mois. Ils voulaient ainsi contester publiquement la position que j'avais prise, il y a deux ans, concernant les célébrations de la messe selon les anciennes formes de notre rite. Dans l'Église, un désaccord avec l'évêque ne saurait s'exprimer par une campagne d'opinion déclenchée pour faire pression sur lui et par des procédés déloyaux et blessants, dont des épisodes douloureux ont pu être l'illustration lamentable.

Il reste qu'un certain nombre de catholiques, loyalement engagés dans les paroisses, institutions et mouvements, gardent une sensibilité liturgique qui les attache à l'ancienne forme du rite romain, souvent appelé «rite de saint Pie V». Comme il est normal, ils le font savoir à leur évêque et ils lui demandent que, selon les possibilités offertes par la lettre apostolique de Jean-Paul II *Ecclesia Dei*

(1988), soit célébrée dans le diocèse de Nanterre une messe conforme au Missel en vigueur en 1962. Devant cette attente respectueusement exprimée, je n'ai pas voulu prendre une décision dans la précipitation ou sous le coup de l'émotion : les implications en sont trop graves. J'ai donc tenu à écouter, à prendre des avis (en particulier auprès des prêtres, qui sont mes premiers collaborateurs et qui sont en charge, en communion avec moi, de la vie sacramentelle de leurs frères).

LA DÉCISION PRISE

Après avoir entendu les prêtres réunis en assemblée du presbyterium, après avoir sollicité, par vote, l'avis des membres du Conseil presbytéral et après avoir étudié cette question avec les membres de mon Conseil épiscopal, j'ai pu décider dans la sérénité ce qui serait le plus convenable pour la communauté diocésaine.

Ainsi, au nom de la charité pastorale à laquelle le Pape invitait, j'ai décidé de permettre la célébration d'une messe dominicale selon l'ancienne forme du rite romain, conformément aux termes de la lettre *Ecclesia Dei* et des précisions données par les instances romaines en charge de son application.

Elle sera célébrée à partir du 1er dimanche de l'Avent, à une heure à préciser, en l'église Sainte-Marie des Fontenelles à Nanterre, mise à disposition, sur ma demande, par les prêtres et les laïcs responsables de la paroisse, les célébrations et autres activités de cette paroisse restant évidemment inchangées.

Des prêtres du diocèse, que j'aurai nommément désignés et auxquels j'aurai accordé l'indult nécessaire, célébreront à tour de rôle cette messe selon les anciennes formes.

Les règles à observer quant à cette célébration seront établies clairement.

Dans cette perspective, je nomme, à partir du 1er septembre 2005, le Père Yvon Aybram comme mon vicaire épiscopal chargé de l'application de la lettre *Ecclesia Dei*.

Toutes ces mesures sont prises «ad experimentum» pour la durée d'une année au terme de laquelle une évaluation sera faite.

Je souhaite répondre à l'attente de certains fidèles et favoriser ainsi l'unité de l'Église qui est dans le diocèse de Nanterre, espérant que ces mesures seront reçues par tous dans la confiance. Je souhaite également que nul ne puisse lire ce texte comme une remise en cause quelconque de la pratique liturgique commune de l'Église catholique en Occident, telle qu'elle est communément célébrée dans les paroisses et à laquelle je demeure personnellement fermement attaché.

Que l'Esprit Saint nous vienne en aide et nous éclaire !

le 22 juin 2005

Gérard Daucourt,
évêque de Nanterre

N. B. Sont disponibles à l'évêché une note d'information intitulée «Le missel du rite romain» et la lettre *Ecclesia Dei*.